

Metz, le 22 juillet 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
1 place d'Armes
57000 METZ

OBJET : Forage pour le pôle propreté urbaine de la ville de Metz -Porter à connaissance – Affichage en mairie

RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2024-00393

P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de « porter à connaissance » au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement déposé par monsieur le directeur du pôle propreté urbaine de la ville de Metz concernant la mise aux normes du forage du pôle propreté de la ville de Metz situé au 7 rue Dreyfus Dupont sur votre commune, est recevable.

Le projet prévoit la mise aux normes du forage en effectuant en extérieur une réhausse de 50 cm avec un système de sécurité verrouillable. La partie intérieure du puits sera condamnée.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à monsieur le directeur du pôle propreté urbaine de la ville de Metz valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
l'adjointe



Astride ERMAN